



Assemblée générale

Distr. générale
7 mars 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 129 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/65/328/Add.6), dans lequel sont présentées les prévisions de dépenses relatives au Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (voir par. 5 ci-dessous), et au Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle (CICC), pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011. À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des précisions et des compléments d'information.

2. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 64/245, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture, au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, d'un crédit global de 1 milliard de dollars pour les missions politiques spéciales, ainsi que la constatation de dépenses s'élevant à 569 526 500 dollars (montant net) en 2010 pour 26 de ces missions. Dans sa résolution 65/260, elle a approuvé des budgets 2011 d'un montant total de 631 162 700 dollars pour 29 missions politiques spéciales. Comme il restait 430 473 500 dollars sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal, elle a décidé que les 200 689 200 dollars restant à financer le seraient au moyen d'un crédit ouvert au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 selon la procédure prévue au paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213.



3. Le Comité consultatif rappelle également que, dans sa résolution 65/260, l'Assemblée générale a approuvé le financement du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) à hauteur de 14 641 200 dollars pour 2011 et prié le Secrétaire général de lui présenter des prévisions de dépenses pour le Bureau, ou pour l'entité qui lui succéderait, à la première partie de la reprise de sa soixante-cinquième session. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général présente dans son rapport (A/65/328/Add.6) les prévisions de dépenses du BNUB pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

4. Le Secrétaire général présente ses propositions concernant le BNUB et le Représentant du Secrétaire général auprès du CICC au paragraphe 45 de son rapport (A/65/328/Add.6). Les observations et recommandations du Comité consultatif relatives aux deux missions politiques spéciales sont énoncées ci-après.

II. Bureau des Nations Unies au Burundi

5. Le Conseil de sécurité a créé le BNUB dans sa résolution 1959 (2010), en le chargeant de prendre le relais du BINUB pour une période initiale de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2011. Aux termes de la résolution, le Bureau doit être une présence considérablement réduite des Nations Unies et un bureau totalement intégré chargé de coordonner les stratégies et programmes des organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour le Burundi. Le Conseil priait le Secrétaire général d'élaborer une série de points de référence pour l'évolution du Bureau, appelé à se transformer en présence d'une équipe de pays des Nations Unies. Les principales tâches que le BNUB doit exécuter sont définies au paragraphe 3 de la résolution 1959 (2010) et au paragraphe 3 du rapport du Secrétaire général (A/65/328/Add.6).

6. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général donne, aux paragraphes 4 à 13 de son rapport (A/65/328/Add.6), des renseignements sur le progrès accompli de 2008 à 2010 au Burundi, grâce à l'action menée par le Gouvernement, le BINUB, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale, sur le plan de la consolidation de la paix et plus particulièrement dans les domaines suivants : démobilisation, désarmement, réintégration et réinstallation des combattants; gouvernance démocratique et politique d'information; droits de l'homme et justice; justice en période de transition; protection de l'enfance et amélioration de la condition féminine. Au paragraphe 14, le Secrétaire général décrit les activités régionales correspondantes.

7. Les hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions concernant le BNUB pour 2011 sont exposées aux paragraphes 15 à 33 du rapport du Secrétaire général (A/65/328/Add.6). Il a été indiqué au Comité consultatif que le cadre de budgétisation axée sur les résultats du Bureau avait été établi avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies. Ce cadre comporte quatre grandes composantes : le renforcement des capacités des principales institutions de l'État, le but étant de faire en sorte que le système de planification soit participatif et axé sur la consolidation de la paix et la croissance économique; le renforcement des institutions nationales, le but étant de garantir la qualité de la gouvernance; le renforcement des mécanismes de concertation, de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire, des activités de réconciliation, de la justice transitionnelle et des droits de l'homme; l'appui. Comme il a été indiqué au Comité, le Secrétariat a estimé que,

le budget portant sur le premier mandat du BNUB, il serait utile qu'il soit plus descriptif que d'habitude. **Le Comité consultatif, prenant note des efforts qui ont été faits à cet égard, souhaite que la formulation des indicateurs de succès soit encore perfectionnée, de façon à permettre de mieux appréhender le progrès accompli sur la voie des réalisations escomptées.**

8. Le Comité consultatif a été informé que, compte tenu des enseignements tirés d'autres opérations de transition, il avait été décidé de mener en même temps la liquidation du BINUB et la création du nouveau Bureau, le BNUB. C'est pourquoi la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011, c'est-à-dire le premier semestre, est qualifiée de « période de transition », au cours de laquelle l'effectif sera réduit progressivement du niveau actuellement autorisé pour le BINUB, soit 450 civils, au niveau prévu pour le BNUB, soit 134 personnes, et les biens dont la mission prenant la suite de l'autre n'aura plus besoin seront écoulés. Parallèlement, une période de démarrage verra la création du BNUB et le commencement de l'exécution de son nouveau mandat. Le Comité a été informé qu'il n'existait pas de règle ou de norme relative à de telles périodes de transition, et que l'expérience avait montré qu'entre le début et l'achèvement d'une opération de transition, il fallait en général compter jusqu'à six mois. En ce qui concerne le BNUB, dont le mandat a été créé fin décembre 2010, il a été jugé souhaitable de se fonder sur une période de six mois, afin que la transition se fasse effectivement en douceur, comme le Conseil de sécurité l'a demandé au paragraphe 4 de sa résolution 1959 (2010).

9. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport en date du 27 octobre 2009 (A/64/349), le Secrétaire général a donné des renseignements sur le mécanisme décisionnel selon lequel une mission est prolongée, transformée ou terminée (par. 51 et 52), comme suite aux recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/261 sur le renforcement du Département des affaires politiques. Au paragraphe 24 de ce rapport, il indiquait que le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions avaient commencé à élaborer des consignes permanentes pour le démarrage des missions, pour le changement de catégorie d'une mission et pour la liquidation des missions (A/64/7/Add.13, par. 15 et 16). **Le Comité consultatif souligne combien il importe de ne pas tarder à achever cette opération et de veiller à tenir compte des enseignements de l'expérience passée. Il considère que la planification et les procédures mises en place doivent avoir pour objectif d'éviter que la transition se prolonge, tout en garantissant l'efficacité et l'efficience de l'exécution.**

10. Une des principales tâches de la composante appui, pendant le déroulement d'une transition, est de passer de la fourniture directe de services assurés par le propre personnel de la mission à la sous-traitance des services nécessaires, à d'autres organismes des Nations Unies ou à des entreprises commerciales (voir par. 24 ci-dessous); il importe également de mettre en place des principes acceptés de tous en matière de services communs. À ce propos, le Comité consultatif note que la mission, agissant en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, passe actuellement en revue tous les accords de participation aux coûts, en particulier dans les domaines de la sécurité, des services médicaux, des communications et de l'information, qui sont mis en place en tant que services communs en 2011. Il a été indiqué au Comité que les dépenses prévues pour 2011 se rapportaient à la première année de fonctionnement du BNUB, pendant laquelle la mission apportera du personnel et des ressources matérielles dans le but de faciliter

le transfert des responsabilités à l'équipe de pays en 2012. En outre, l'équipe de gestion intégrée des Nations Unies s'emploie à mettre sur pied une formule de participation aux coûts s'appliquant à des services communs dans les domaines de l'information et des soins médicaux, pendant que l'équipe de gestion de la sécurité doit étudier le meilleur moyen de répartir la charge globale des frais de sécurité en 2012. Un mémorandum d'accord qui existe déjà pour la participation au coût des services communs servira de base à l'ensemble de ces discussions. **Le Comité consultatif compte que cette initiative produira des économies d'échelle et demande que des informations sur la question soient données dans le prochain document budgétaire.**

11. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport (A/65/328/Add.6, par. 27), le BNUB reprendra la plus grande partie des installations et du matériel appartenant au BINUB et se trouvant dans la zone de la mission. Néanmoins, de nombreuses installations deviendront inoccupées du fait de la transition. Des crédits sont donc demandés pour financer les dépenses d'aménagement et de rénovation qu'il faudra engager pour remettre ces installations dans leur état initial, ainsi que les dépenses nécessaires pour la liquidation des biens dont le nouveau Bureau n'aura pas besoin. **Le Comité consultatif compte que l'on s'inspirera des enseignements tirés de l'expérience d'autres missions en matière de liquidation de biens.**

12. Comme il est également indiqué dans le rapport, le quartier général de la mission sera à Bujumbura. Avec l'équipe de pays des Nations Unies, la mission gèrera aussi trois bureaux régionaux, situés à Gitega, Nhgozi et Lakalba; dans le Bujumbura Rural, un bureau qui s'occupe essentiellement des droits de l'homme dépend du quartier général du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Bujumbura. Le partage des locaux avec d'autres organismes, fonds et programmes permettra de rationaliser les dispositifs de sécurité et d'administration (voir par. 10 ci-dessus et A/65/328/Add.6, par. 28).

13. D'après le Secrétaire général, vu la réduction des effectifs et l'importance politique que le Gouvernement burundais attache à la reconfiguration de la présence des Nations Unies et du poids de celle-ci par rapport au pays, on a commencé à chercher des possibilités de déménagement à Bujumbura (A/65/328/Add.6, par. 29), mais on n'en a pas trouvé qui convienne sur les plans de la réduction de la taille des locaux et du respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle. De plus, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a demandé, en raison des risques de sécurité, d'être réinstallé avec le BNUB sur le site du quartier général actuel, où se trouvent déjà le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le Secrétaire général indique que le BNUB et les quatre autres organismes continueront de collaborer avec le Gouvernement pour trouver des sites où les cinq entités pourraient partager des locaux à Bujumbura. Cependant, vu les incertitudes qui planent sur la question, le projet de budget pour 2011 ne prévoit pas de ressources financières pour un déménagement. À ce propos, le Comité consultatif a appris que le Contrôleur serait prévenu s'il était jugé nécessaire de déménager en 2011 et si les dépenses correspondantes ne pouvaient pas être financées au moyen des ressources approuvées. En attendant, le BNUB continuera de se servir des locaux actuels de quartier général, tout en fermant cinq entrepôts de fournitures et bases logistiques, en regroupant toutes ses installations et tous ses besoins en matière d'entreposage en un seul lieu et en tirant profit des sommes déjà dépensées sur le site actuel, qui sont de toute manière irrécupérables.

14. Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait demander au Gouvernement hôte de continuer à coopérer sur ce plan. D'autre part, soulignant à quel point il est important et souhaitable de conclure des accords de participation aux coûts avec les organismes, fonds et programmes déjà présents à Bujumbura, il engage la mission à continuer d'étudier cette possibilité (voir aussi par. 10 ci-dessus).

15. Le montant net des prévisions de dépenses présentées par le Secrétaire général dans son rapport (A/65/328/Add.6) pour le BNUB pour 2011 s'établit à 23 103 200 dollars (montant brut : 25 075 600 dollars). Le Comité consultatif note que ces prévisions couvrent des dépenses non renouvelables afférentes à la période de transition (du 1^{er} janvier au 30 juin 2011) d'un montant de 5 273 700 dollars et les dépenses de fonctionnement de la mission de suivi pour la totalité de la période de 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, qui se chiffrent à 17 829 500 dollars. Ce dernier montant correspond aux dépenses annuelles de fonctionnement du BNUB.

16. Les prévisions de dépenses au titre des militaires et du personnel de police s'élèvent à 173 500 dollars. Elles comprennent un montant de 91 900 dollars pour la période de transition, qui servira à financer les indemnités de subsistance (mission) et les frais de rapatriement de trois conseillers militaires et de huit conseillers pour les questions de police du BINUB jusqu'à la fin du mois de mars 2011, et le solde (81 600 dollars) couvrira les indemnités de subsistance (mission) et les frais de rapatriement d'un conseiller militaire et d'un conseiller pour les questions de police du 1^{er} avril au 31 décembre 2011. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur la corrélation entre les attributions du conseiller militaire et le mandat du BNUB et ne les avait pas obtenus au moment de l'établissement de son rapport. Il demande que ces renseignements soient communiqués à l'Assemblée générale. **En attendant, le Comité recommande d'approuver les prévisions de dépenses au titre des militaires et du personnel de police pour 2011.**

17. Les ressources prévues pour le personnel civil (14 381 500 dollars) doivent permettre de financer les traitements et les dépenses connexes afférentes au personnel recruté sur le plan international (10 273 100 dollars), au personnel recruté sur le plan national (3 340 500 dollars) et aux Volontaires des Nations Unies (767 900 dollars). Le Comité consultatif note qu'on procédera à une réduction progressive des effectifs, comme indiqué dans le tableau pertinent qui figure dans le rapport du Secrétaire général (A/65/328/Add.6, par. 38), par rapport au niveau précédemment autorisé pour le personnel civil du BINUB (450 personnes, dont 144 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 255 agents recrutés sur le plan national et 51 Volontaires des Nations Unies), pour atteindre le nombre de postes correspondant à la nouvelle dotation proposée pour le BNUB (134, dont 59 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 69 agents recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies).

18. Le Comité consultatif relève que les ressources demandées au titre du personnel recruté sur le plan national comprennent un montant (458 000 dollars) qui doit permettre de couvrir le coût des indemnités à verser pour les cessations de service prévues. Il a été informé que des dispositions appropriées ont été prises, avec le concours du Département de l'appui aux missions et en faisant fond sur l'expérience acquise récemment, pour épauler les fonctionnaires à l'engagement desquels la mission mettra fin, notamment la diffusion de listes de fonctionnaires recrutés sur le plan international au sein de diverses missions, la fourniture de lettres

de recommandations, la production de cédéroms fournissant des indications sur les compétences, la communication d'informations sur des foires à l'emploi et la promotion d'initiatives locales en matière d'entrepreneuriat à l'intention des agents recrutés sur le plan local. **Le Comité souligne qu'il importe de gérer les cessations de service en suivant les procédures établies et en respectant les obligations contractuelles pertinentes. Il insiste également sur la nécessité d'une planification adéquate pour que l'Organisation puisse se prémunir contre le risque de pertes financières éventuelles.**

19. Le Comité consultatif a été informé que 87 des 450 postes autorisés pour le BINUB étaient vacants en février 2011, ce qui implique que l'opération de réduction progressive des effectifs était en avance sur le calendrier. Il convient de noter que le personnel du BINUB ne sera pas simplement réaffecté au BNUB et que le recrutement se fera sur une base concurrentielle. Compte tenu des conditions de vie et du taux de rotation escompté à la lumière de l'expérience passée, les taux de vacance de postes pris en considération dans le calcul des dépenses de personnel pour le BNUB sont de 15 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 5 % pour le personnel recruté sur le plan national et de 0 % pour les Volontaires de Nations Unies, et on n'a pas appliqué d'abattement à ce titre durant la période de transition.

20. Le Comité consultatif déplore que le projet de budget du BNUB, qui est une nouvelle mission politique spéciale, ne fournisse pas d'indications détaillées sur les besoins en personnel. Ces informations auraient permis une analyse approfondie de sa structure et des propositions relatives à la dotation en effectifs. En réponse à sa demande de renseignements, le Comité a obtenu un organigramme détaillant les postes qu'il est proposé de créer pour le Bureau, y compris leur classement et les fonctions correspondantes (voir annexe jointe). Il a également demandé de plus amples précisions sur les fonctions afférentes à ces postes, qui ont été reçues après les auditions du Comité. **Le Comité recommande que les informations détaillées qui lui ont été fournies soient également communiquées à l'Assemblée générale. En outre, il recommande d'inclure ce type d'information dans tous les projets de budget à venir.**

21. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions concernant les effectifs qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/65/328/Add.6), à l'exception des postes indiqués aux alinéas a) à f) ci-dessous :**

a) **Un poste de conseiller pour les questions relatives à la mobilisation des ressources et à la coordination de l'aide (P-3) au secrétariat élargi. Les fonctions qui s'attachent à ce poste devraient faire partie des attributions de l'équipe de pays des Nations Unies; par ailleurs, ces fonctions pourraient être prises en charge par un administrateur recruté sur le plan national qui serait en relation avec l'équipe de pays à cet égard;**

b) **Un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) pour la Section de la gouvernance politique. Le tableau d'effectifs proposé pour la Section comprend 10 postes (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'administrateur recrutés sur le plan national, 1 poste d'agent des services généraux, 1 poste de Volontaire des Nations Unies). Les fonctions du poste considéré devraient pouvoir être assurées avec les capacités prévues pour la Section;**

c) Un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) pour la Section de la gouvernance politique. Il est proposé de créer deux postes pour l'exécution des tâches administratives (1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent local). Le Comité considère que l'agent local qui serait recruté pour un poste d'assistant administratif qu'il est proposé de créer devrait être à même de remplir les fonctions connexes;

d) Un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-3) pour la Section des droits de l'homme et de la justice. Il est proposé de créer deux postes pour les fonctions correspondantes (1 P-4 et 1 P-3). Le Comité estime que le spécialiste (P-4) des affaires judiciaires devrait être à même de coordonner les activités de l'unité administrative qui s'occupe de la justice;

e) Quatre postes d'agent du Service mobile pour l'appui à la Mission, un pour le Bureau des ressources humaines, un pour la Section du budget et des finances, un pour les Services techniques et un pour la Section des communications et de l'informatique. Dans le passé, le Comité a indiqué qu'il n'était pas recommandé d'affecter des effectifs importants aux services d'appui et d'utiliser un modèle qui suivrait de trop près les enseignements tirés de l'expérience des opérations de maintien de la paix (A/65/602, par. 25);

f) Quatre postes (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour deux enquêteurs et deux enquêteurs adjoints de 2^e classe pour le Groupe spécial d'enquête de la Section de la sûreté et de la sécurité. Étant donné que les fonctions correspondantes n'ont pas été bien précisées et justifiées et compte tenu de la taille de la mission, il faudrait assurer l'appui nécessaire en utilisant les capacités prévues pour la Section.

Le Comité estime que les effectifs nécessaires pour le BNUB devraient de nouveau être présentés et justifiés dans le cadre du prochain projet de budget.

22. Le Comité consultatif note que, d'après les informations fournies à sa demande, le Secrétaire général propose la création d'un poste P-5 de spécialiste des droits de l'homme (hors classe)/représentant du Haut-Commissaire à la Section des droits de l'homme et de la justice, le titulaire devant également exercer les fonctions de chef de la Section. Comme indiqué au paragraphe 20 plus haut, le Comité n'a pas pu procéder à un échange de vues approfondi sur ce sujet. **Il recommande qu'un complément d'information sur la relation entre ce poste et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme soit fourni à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera la question.**

23. Le montant prévu pour 2011 au titre des dépenses opérationnelles s'élève à 8 548 200 dollars et se décompose comme suit : consultants (116 900 dollars); voyages (658 100 dollars); installations et infrastructures (3 042 400 dollars); transports terrestres (668 200 dollars); transports aériens (491 100 dollars); communications (2 265 200 dollars); informatique (840 700 dollars); santé (295 200 dollars); et fournitures, services et matériel divers (270 400 dollars).

24. Le Comité consultatif note que les ressources prévues au titre des installations et infrastructures (3 042 400 dollars) comprennent un montant de 341 400 dollars lié à la période de transition et un montant de 2 701 000 dollars pour le BNUB. Elles serviront, pour l'essentiel, à couvrir les dépenses afférentes aux carburants et lubrifiants, pour lesquels elles ont été calculées sur la base des schémas de

consommation mensuelles effectivement observés pour les groupes électrogènes déployés dans l'ensemble de la zone de la mission (1 102 500 dollars); aux services de sécurité, y compris les agents contractuels de sécurité (527 000 dollars); à l'assainissement (334 500 dollars); et à la location de locaux, pour laquelle elles ont été calculées sur la base de baux et de contrats effectifs (290 400 dollars).

25. Comme indiqué au paragraphe 10 plus haut, on s'est efforcé d'externaliser sur le marché local des services essentiels qui étaient précédemment assurés en interne. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses liées à l'externalisation envisagée pour 2011 sont estimées à 354 000 dollars, dont 140 000 dollars pour l'entretien et la réparation des véhicules et pour la récupération et la fourniture de pneus et de batteries; 109 000 dollars pour l'entretien et la réparation de groupes électrogènes, de climatiseurs, de matériel de bureau et de matériel médical; et 105 000 dollars pour des services d'entretien, y compris des travaux de transformation, de rénovation et de plomberie au siège et dans les bureaux régionaux.

26. Les prévisions de dépenses au titre des transports terrestres (668 200 dollars, dont 346 500 dollars pour la période de transition et 321 700 dollars pour le BNUB) sont fondées sur l'hypothèse que 188 véhicules fonctionneront pendant les trois premiers mois de la période de transition, que leur nombre sera réduit au cours des trois mois suivants et que le BNUB sera finalement doté de 72 véhicules au cours de la seconde moitié de l'année. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le parc de véhicules du Bureau comprendrait 53 véhicules légers (12 devant être affectés aux 4 bureaux régionaux, 5 réservés pour des besoins particuliers et 36 partagés par le personnel du siège) et 19 véhicules de sécurité et autres véhicules spéciaux, dont 5 véhicules blindés. Selon les indications fournies au Comité, les cinq véhicules blindés doivent être utilisés pour le Représentant spécial du Secrétaire général, la Force d'intervention rapide et des personnalités de passage, un véhicule de secours étant prévu pour le Représentant spécial et un autre pour la Force. **Le Comité est d'avis que le BNUB devrait conserver deux véhicules blindés, au lieu des cinq proposés, et revoir en outre la composition de son parc dans le cadre de son prochain projet de budget. Étant donné le nombre de véhicules qu'il est prévu de garder (72 selon les informations communiquées au Comité, au lieu de 89 comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général), il recommande que les ressources demandées au titre des transports terrestres pour le BNUB (321 700 dollars) soient réduites de 20 %.**

27. Il est proposé d'affecter un montant de 491 100 dollars aux transports aériens. Le Comité consultatif note que cette somme comprend un montant de 363 700 dollars pour régler les factures non acquittées pour un hélicoptère utilisé par le BINUB pendant la période de transition et un montant de 127 400 dollars pour le BNUB, qui doit permettre de couvrir les besoins essentiels en matière d'appui aérien avec des moyens mis à sa disposition par des missions voisines, telles que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, moyennant remboursement. **Le Comité se félicite de cette initiative et encourage le BNUB à signaler les économies éventuelles qui pourraient en résulter.**

28. Les prévisions de dépenses au titre des communications et de l'informatique s'élèvent respectivement à 2 165 200 dollars (177 500 dollars pour la période de transition et 1 987 700 dollars pour le BNUB) et à 840 700 dollars (136 300 dollars

pour la période de transition et 704 400 dollars pour le BNUB). Le Comité consultatif note que les ressources prévues au titre des communications pour le BNUB comprennent un montant de 517 500 dollars pour l'achat d'un réseau de communication radio numérique, 442 500 dollars pour couvrir les frais de communication par réseaux commerciaux, et 742 900 dollars pour le coût des services à fournir dans le domaine de l'information en vue d'appuyer la radio et la télévision de la mission et d'assurer leur entretien pour faire connaître ses activités et renforcer les capacités. **Le Comité se demande si le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'informatique est réellement indispensable. Il estime également qu'il faudrait utiliser le matériel du BINUB dans toute la mesure possible; parallèlement, le BNUB devrait s'attacher à revoir et à réduire le volume de ses achats.**

III. Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle

29. Aux paragraphes 39 à 42 de son rapport (A/65/328/Add.6), le Secrétaire général décrit le Conseil international consultatif et de contrôle. Les prévisions de dépenses présentées par le Secrétaire général pour 2011 dans son rapport (A/65/328 et A/65/328/Add.1 et Corr.1 et 2) ne prenaient pas en considération les besoins du représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle en raison des incertitudes entourant la prorogation du mandat de cet organe au-delà de 2010. Le Secrétaire général a indiqué que si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat du Conseil international au-delà du 31 décembre 2010, toutes les dépenses de celui-ci seraient couvertes, autant que possible, dans les limites du montant total des crédits ouverts pour les missions politiques spéciales (A/65/328/Add.1 et Corr.1 et 2, par. 96). Le Comité consultatif note que dans sa résolution 1956 (2010), le Conseil de sécurité a décidé que les dispositions relatives au Fonds de développement pour l'Iraq ne s'appliqueraient plus à compter du 30 juin 2011.

30. Les ressources demandées pour financer les dépenses du représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 sont estimées à 24 600 dollars. Elles permettront de financer les voyages que le Représentant spécial et son conseiller effectueront pour se rendre aux réunions du Conseil. Le Conseil devrait tenir deux réunions en 2011, l'une à Paris et l'autre à Bagdad ou New York.

31. Le Secrétaire général propose que les dépenses (24 600 dollars) soient financées au moyen du crédit global ouvert au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice 2010-2011 et qu'il en soit rendu compte à l'Assemblée générale dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de cet exercice. **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général soit approuvée.**

IV. Recommandations

32. **La proposition du Secrétaire général concernant la décision que l'Assemblée générale pourrait prendre figure au paragraphe 45 de son rapport (A/65/328/Add.6). Le Comité consultatif recommande ce qui suit :**

a) **Compte tenu des recommandations formulées aux paragraphes 5 à 28 du présent rapport, il est proposé que l'Assemblée approuve le budget du BNUB pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 dans la limite du montant ajusté qui lui sera communiqué au moment de l'examen des propositions du Secrétaire général;**

b) **Conformément aux dispositions de la résolution 41/213 et compte tenu du crédit de 14 461 200 dollars déjà approuvé pour le BINUB (le prédécesseur de l'ONUB), il est proposé que l'Assemblée ajuste le montant des crédits ouverts au titre des chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice 2010-2011;**

c) **Il est proposé que l'Assemblée approuve le budget du représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq, d'un montant net de 24 600 dollars (montant brut : 24 600 dollars), pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2011, et note que les crédits alloués au représentant du Secrétaire général seront financés au moyen du crédit global ouvert au titre des missions politiques spéciales et qu'il lui en sera rendu compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme.**

Annexe

Projet d'organigramme du Bureau des Nations Unies au Burundi

